

Le montant de votre future pension ? Rendez-vous sur mypension.be !

Depuis janvier 2016, vous pouvez calculer votre date de pension sur mypension.be. Après la question du "quand ?" vient directement la question du "combien ?". Si vous constituez une pension complémentaire, vous pouvez déjà consulter le montant auquel vous aurez droit plus tard sur mypension.be. À partir d'aujourd'hui, les salariés, les indépendants et les fonctionnaires peuvent consulter le montant de leur pension légale. L'application a aussi une nouvelle interface et est désormais adaptée aux appareils mobiles.

Grâce à mypension.be vous pouvez planifier votre pension en toute connaissance de cause

Lorsque vous pensez à votre future pension, vous vous posez vraisemblablement deux questions : "Quand pourrai-je prendre ma pension ?" et "Combien vais-je recevoir ?".

Depuis janvier 2016, mypension.be a répondu à la première question pour 1.124.237 Belges qui ont consulté leur date de départ à la pension. 884.684 de ceux-ci avaient plus de 45 ans.

À partir d'aujourd'hui, les salariés, les indépendants et les fonctionnaires peuvent consulter le montant estimé de leur pension légale (1^{er} pilier). Les 3,4 millions de salariés et d'indépendants qui constituent une pension complémentaire (2^e pilier) peuvent déjà voir sur mypension.be le montant qu'ils ont déjà constitué et à combien celui-ci s'élèverait plus tard.

Ministre des Pensions Daniel Bacquelaine :

« L'amélioration du service au citoyen constitue un axe fondamental de la réforme des pensions. Il implique une meilleure information permettant à chacun d'organiser sa carrière en parfaite connaissance de cause. »

Le succès de mypension.be, avec 6.743.850 visites depuis début 2016, s'explique, non seulement par la qualité de la plateforme mais aussi par l'attente du citoyen davantage de transparence en ce qui concerne les droits de pension. Aujourd'hui, chacun peut connaître en quelques clics quand il peut partir à la retraite et le montant qu'il recevra. »

Ministre des indépendants Denis Ducarme :

« À partir de maintenant, tout le monde peut consulter son montant de pension sur mypension.be. Les salariés et indépendants qui constituent une pension complémentaire peuvent aussi la retrouver sur mypension.be. C'est une avancée importante pour les indépendants : plus de clarté et donc plus de sécurité sur leur future pension. »

mypension.be est prêt pour l'e-gouvernement mobile

Vu que la possibilité de se connecter aux applications d'e-gouvernement avec un appareil mobile existe désormais, nous en avons profité pour donner une cure de jouvence à l'interface de mypension.be. Elle est désormais adaptée aux appareils mobiles.



votre dossier de pension en ligne

Synergies entre les organismes fédéraux de pension et Sigedis

mypension.be est le résultat d'une collaboration entre :

- Le SFP (Service fédéral des Pensions) ;
- L'INASTI (Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants) ;
- et Sigedis (L'ASBL Sociale Individuelle Gegevens – Données Individuelles Sociales).

Annexes

- L'annexe 1 reprend quelques informations et statistiques intéressantes à propos de mypension.be et de l'e-gov.
- L'annexe 2 reprend les rapports annuels des institutions de pension.
- Le groupe-cible de mypension.be comporte les 9 million Belges âgés de plus de 18 ans – voir chiffres de Statbel en annexe 3.
- Sur notre site internet, vous pouvez consulter et/ou télécharger les éléments suivants :
 - o [Les captures d'écran de l'application \(que vous pouvez utiliser librement\)](#) ;
 - o [Un dépliant général présentant mypension.be](#) ;
 - o [Un dépliant de mypension.be plus détaillé et consacré à la date et au montant de pension;](#)
 - o [Un dépliant qui explique comment les citoyens peuvent communiquer électroniquement via mypension.be ;](#)
 - o [Un petit film qui présente brièvement la nouvelle fonctionnalité \(le montant de la pension\).](#)

Données de contact pour le grand public

Numéro gratuit : 1765

Site Internet : www.mypension.be

E-mail : via le formulaire de contact sur www.mypension.be

Annexe 1 : Quelques chiffres intéressants

- Depuis le lancement du calcul de la date de pension sur **mypension.be** le 21/01/2016 :
 - o 1.412.277 visiteurs uniques ont visité 6.743.850 fois le dossier de pension en ligne
 - o Leur profil :
 - 55% d'entre eux étaient des hommes, 45% des femmes
 - Répartition selon l'âge :
 - 9% 35 ans ou plus jeune
 - 12% entre 36 et 45 ans
 - 29% entre 46 et 55 ans
 - 39% entre 56 et 65 ans
 - 11% plus de 65 ans
 - o 1.124.237 Belges ont consulté leur date de pension, dont 884.684 avaient plus de 45 ans.
 - o 600.000 utilisateurs ont opté pour la communication électronique via **mypension.be**
 - o 95 % des utilisateurs de la version actuelle de **mypension.be** se disent satisfaits ou très satisfaits de l'outil.

- 7 Belges sur 10 surfent via un appareil mobile (selon les chiffres de l'IBPT).

- Selon le SPF Economie (chiffres de 2016) :
 - o 85% des ménages belges disposent d'une connexion internet.
 - o 54,9% des citoyens (femmes 52,8%, hommes 57%) ont utilisé internet pour leurs relations avec les services publics.
 - o 34,9% des Belges (femmes 31,7%, hommes 38,1%) ont renvoyé des formulaires remplis aux administrations publiques via internet.
 - o 78,4% possède d'un smartphone, 77,6% d'un ordinateur portable, 53,3% d'un ordinateur de bureau et 48,5% d'une tablette.

Annexe 2 : Rapports annuels des institutions de pension

- [Service des pensions \(pensions de salariés et de fonctionnaires\)](#)
- [INASTI \(pensions d'indépendants\)](#)
- [Sigedis \(pensions complémentaires\)](#)

Annexe 3 : mypension.be est là pour 9 millions de belges qui ont plus de 18 ans

Population belge selon le sexe et la catégorie d'âge en 2017 (Statbel)

Genre	Moins de 18 ans	18-64 ans	65 ans et plus	Total
Hommes	1.173.811	3.480.405	913.789	5.568.005
Femmes	1.120.828	3.451.947	1.181.308	5.754.083
Hommes et femmes	2.294.639	6.932.352	2.095.097	11.322.088